



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2021 du Ministère d'État

Extrait :
« Chapitre C.2 Le service de renseignement de
l'État (SRE) »

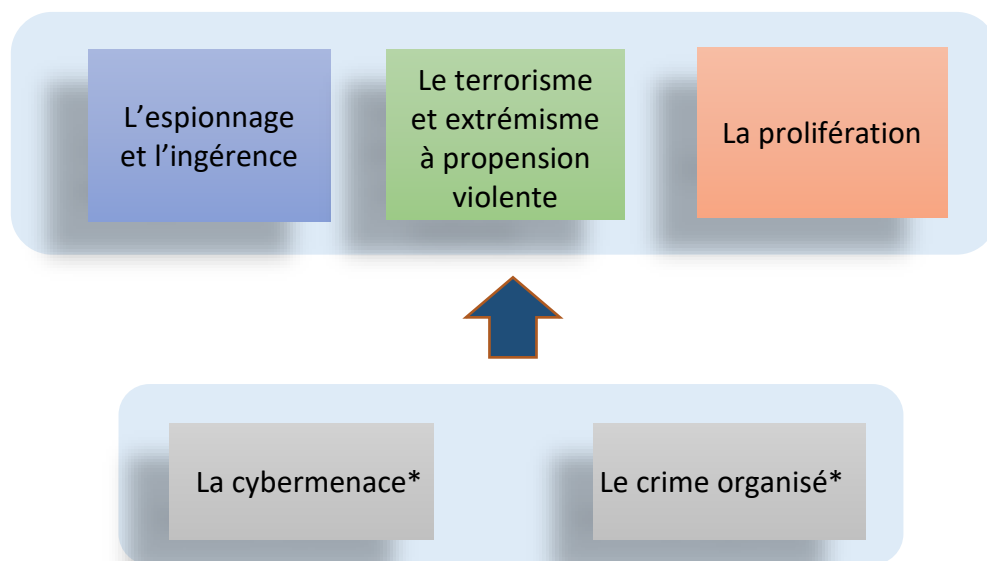
C.2 Le Service de renseignement de l'Etat (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat (SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :



*dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes.

C.2.2 Missions

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente reste une priorité pour le SRE.

En 2021, la menace terroriste s'est maintenue à un niveau élevé dans l'Union européenne en raison des nombreux foyers djihadistes qui continuent d'exister. Il importe cependant de noter que le nombre d'actions violentes abouties était en baisse par rapport à 2020.

L'organisation « Etat Islamique » (EI) continue à disposer de réseaux transnationaux qui s'étendent à travers le Proche-Orient et l'Afrique Occidentale, mais également dans les Balkans de l'Ouest. La propagande djihadiste efficace de l'EI reste une source d'inspiration et continue à prôner des attaques en Occident.

Trois attaques attribuées à des assaillants motivés par des convictions djihadistes ont eu lieu en Europe en 2021

L'organisation d'*Al Qaïda*, berceau de l'idéologie djihadiste, continue à propager des messages incitant à perpétrer des actions violentes ou à rejoindre les rangs de l'organisation dans les terres de djihad. Les réseaux sociaux restent le vecteur de propagation principal de la propagande djihadiste. A cela s'ajoute que l'idéologie djihadiste peut dans certains cas être prise en otage par des personnes dont la radicalisation et l'inclination à la violence se fondent davantage sur des crises personnelles ou des problèmes psychiques que sur des convictions idéologiques.

La détection en temps utile de ces personnes reste un défi permanent et nécessite une coopération intense avec tous les acteurs compétents.

Un attentat par un auteur isolé ou un petit groupe de personnes contre des cibles molles reste la menace la plus probable pour le Luxembourg.

Le retour au pouvoir des Talibans en été 2021, a impacté sur le rapport de force entre les grandes organisations terroristes rivales, *Al Qaïda*, proche des Talibans, et l'EI. Cependant, il semble peu probable que la prise de

Kaboul par les Talibans ravive les velléités des « combattants terroristes étrangers » à l'instar de la création du califat islamique de l'EI dans la zone syro-iraquienne. Il importe cependant de surveiller la nouvelle donne en Afghanistan qui pourrait jouer en faveur de groupes djihadistes à la quête d'un sanctuaire et d'une base opérationnelle à partir de laquelle il serait possible de planifier des attaques contre l'Occident.

En 2021, l'Europe a vu la montée d'une constellation idéologique de plus en plus extrémiste : le mouvement des suprémacistes blancs. Cette mouvance se décline sous différentes formes, mais ses adhérents partagent un fond idéologique commun selon lequel les personnes de peau blanche sont, par nature, supérieures aux autres ethnies et l'existence de la race blanche menacée. Tandis qu'il y a quelques années, le mouvement se limitait à des « solitaires isolés », l'Occident est aujourd'hui confronté à des idéologies semi-structurées qui s'adressent à des communautés de gens qui se sentent laissés pour compte par la société. La propagande idéologique est comparable à celle de l'Etat islamique en termes de messages radicaux et haineux et vise à inciter à des actes violents. En 2021 la crise sanitaire a par ailleurs servi de catalyseur à une polarisation et insatisfaction prononcée au sein de la population au Luxembourg. Ici, il importe de noter l'émergence d'une nouvelle forme d'extrémisme visant la délégitimation des institutions de l'Etat et dont les adhérents expriment leur colère en ligne ou en public. Pour les adhérents de cette mouvance, le Gouvernement et des mandataires politiques apparaissent comme cibles légitimes d'une violence de plus en plus tolérée et « justifiée ».

En 2021, les renseignements recueillis par le Service de renseignement dans le cadre de sa mission visant à contrer la menace terroriste ont conduit à des dénonciations au Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Tout au long de l'année 2021, la coopération internationale et la coopération nationale avec les autorités judiciaires, les services de la Police grand-ducale, la Cellule de renseignement financier, le Haut-commissariat à la protection nationale et d'autres administrations s'est faite de manière continue et demeure indispensable à l'accomplissement des missions de tous les acteurs.

Le Service de renseignement a fourni plusieurs briefings de sensibilisation en matière de radicalisation à des administrations nationales et des entités particulièrement sensibles dans le secteur privé.

C.2.2.2 La lutte contre l'ingérence et la menace cyber

Le SRE continue à noter l'importance persistante de l'espionnage visant à étendre l'influence de certains Etats ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation.

De nombreux Etats déploient des capacités d'espionnage offensifs à l'étranger, y compris au Luxembourg. Ces activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine, violent non seulement la souveraineté des Etats visés, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques. Elles peuvent par ailleurs porter préjudice de manière directe ou indirecte à des personnes physiques ou morales.

Le domaine cyber ne peut être considéré comme une aire conflictuelle déliée des enjeux du monde physique. Le cyberspace est un champ de confrontation à part entière qui continue de refléter les rapports de force existant dans la sphère physique. L'espionnage a son pendant dans le domaine cyber et certains Etats privilégient de manière croissante le recours à des

moyens cybernétiques ou les combinent aux modes opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage.

Dans le cadre d'attaques électroniques, l'année 2021 a témoigné d'une hausse concernant l'utilisation d'infrastructures au Luxembourg pour s'attaquer à des pays tiers.

En 2021, le SRE a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux concernant les vulnérabilités en matière de cyber-espionnage.

En 2021, le nombre de cyberattaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques a augmenté

Dans le cadre de la protection des intérêts économiques, techniques et scientifiques, la mise en œuvre du règlement UE 2019/452 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, et dont la transposition en droit national prévoit d'y associer le SRE, devra permettre une protection efficace contre d'éventuelles actions hostiles visant des entités et secteurs économiques sensibles, voire critiques.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. La prolifération, qui est un phénomène à long terme, n'est en règle générale pas un élément autonome de la politique de sécurité, mais une conséquence de développements politiques ou géostratégiques.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double-usage au Ministère de l'Economie (OCEIT) et à l'Administration des Douanes et Accises.

L'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé 37 demandes au SRE en 2021. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière. En 2021, le SRE a ainsi procédé à 26 analyses de risque.

Au Luxembourg, il existe au sein de l'Université et des instituts de recherche certains domaines sensibles en termes de prolifération. Dans ce cadre, le SRE a procédé à l'analyse de dossiers de chercheurs originaires de pays montrant un intérêt particulier dans ce contexte.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national, le SRE a renforcé en 2021 sa coopération avec les administrations de l'Etat et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. A ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec le terrorisme ou l'extrémisme violent, la menace cyber, le risque d'espionnage ou de prolifération.

GCT	Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).
CONATSAC	Le SRE participe aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile coprésidées par le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.
CSPN	Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale, présidé par le HCPN.
Cyber security Board	Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.
Comité de coordination sur le contrôle des exportations	Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE s'investit depuis 2019 dans une remise en état et une restructuration des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Depuis 2019, le SRE s'efforce de mettre en place une nouvelle gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

En 2021, le SRE a persévéré en matière de protection de données personnelles, notamment afin d'essayer de garantir le plus haut niveau possible de protection des données et dans un souci de garantir la protection de la vie privée dès conception d'une nouvelle application ou technologie.

C.2.5 Autorité nationale de sécurité

C.2.5.1 Enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

- Nouveaux dossiers d'enquête depuis le 1^{er} janvier 2021 : 590 (LUX) ;
- nouveaux dossiers d'enquête « ressortissants étrangers » : 373 ;
- demandes initiales & renouvellements : 567 ;
- demandes de changement du niveau d'habilitation : 23 ;
- nombre total de certificats d'habilitation générés : 1.548 ;
- nombre de décisions de refus : 4 ; et
- dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système) : 15.

	2021
Nouveaux dossiers d'enquête	590 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	373
demandes initiales & renouvellements	567
demandes de changement du niveau d'habilitation	23
nombre total de certificats d'habilitation générés	1.548
nombre de décisions de refus	4
dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	15

C.2.5.2 Enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de l'article 20 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et sur demande d'organisations internationales ou de services de sécurité étrangers en application de traités ou accords internationaux.

- Nombre de demandes traitées du 01.01.2021 au 31.12.2021 : 361

C.2.5.3 Evolution

	2021	2020	2019	2018	2017
Nouveaux dossiers d'enquête	590	473	362	407	317
Demandes initiales	270	265	205	377	296
Demandes renouvellement	297	173	140		
Demandes changement du niveau d'habilitation	23	35	17	33	21
Nombre de certificats générés	1.548	985	1.086	410	376
Nombre de décisions de refus	4	0	2	0	0
Dossiers caducs	15	26	12	11	168
<i>Filechecks</i>	361	292	354	290	375

- Dans le cadre de sa mission (article 20) de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a non seulement émis des recommandations, mais a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.
- L'Autorité nationale de sécurité est représentée au Comité de sécurité du Conseil européen (CSC) qui se propose de réviser les règles de sécurité du Conseil ainsi qu'au comité d'homologation (*Security Accreditation Board*) de plusieurs organisations européennes et internationales.